

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Monsieur Xavier POTTIER**

Technicien contractuel

Chef de secteur

Direction Adjointe des Routes

Direction des Routes

Direction générale adjointe des Infrastructures et du développement territorial

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Monsieur POTTIER, technicien contractuel, en qualité de Chef de secteur, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

**ARRETE**

- ARTICLE 1** Délégation est donnée à Monsieur POTTIER, technicien contractuel, Chef de secteur à l'effet de signer :  
Les commandes inférieures ou égales à 1 500 € HT. Ces commandes seront passées sous le contrôle et la responsabilité du Chef de l'Agence technique dont dépend Monsieur POTTIER.
- ARTICLE 2** Délégation est donnée à Monsieur POTTIER, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.
- ARTICLE 3** Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur POTTIER et publié sur le site du Département de la Sarthe « [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr) ».



Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 29 MAI 2024  
après dépôt en préfecture le 29 MAI 2024  
après publication ou notification le 31 MAI 2024